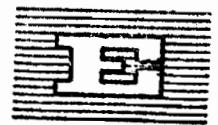


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.12/AC.46/SR.2
2 septembre 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

COMITE PLENIER

Troisième session extraordinaire

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 29 juin 1960, à 11 h. 10.

SOMMAIRE

- Examen de la situation créée au Chili par suite de la catastrophe du 21 au 23 mai 1960 - Moyens possibles de coopération internationale (E/CN.12/AC.46/2, E/CN.12/AC.46/3 et Corr.1; E/CN.12/AC.46/L.1)

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. URQUIA	Salvador
<u>Rapporteur</u> :	M. ILLUECA	Panama
<u>Membres</u> :	M. BERNARDO	Argentine
	M. TAMAYO	Bolivie
	M. SILOS	Brésil
	M. SCHWEITZER	Chili
	Mme LOPEZ	Colombie
	M. ORTIZ	Costa Rica
	M. BISBE	Cuba
	M. CORREA	Equateur
	M. POST	Etats-Unis d'Amérique
	M. MILLET	France
	M. HERRARTE	Guatemala
	M. AUGUSTE	Haïti
	M. BYFIELD	Indes occidentales
	M. CUEVAS CANCINO	Mexique
	M. MENA-SOLORZANO	Nicaragua
	M. MONTERO de VARGAS	Paraguay
	M. POLDERMAN	Pays-Bas
	M. MACKEHENIE	Pérou
	M. de MARCHENA	République Dominicaine
	M. HILLIS)	Royaume-Uni de
	Mlle WARBURTON)	Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	M. CARRILLO	Salvador
	M. RODRIGUEZ FABREGAT	Uruguay
	M. SILVA SUCRE	Venezuela

Observateurs envoyés par des Etats Membres :

M. KAKITSUBO	Japon
M. MACHOWSKI	Pologne

Observateur envoyé par un Etat non membre :

M. WIECK	République fédérale d'Allemagne
----------	---------------------------------

/...

Représentants d'institutions spécialisées :

M. REYMOND	Organisation internationale du Travail
M. SANTA CRUZ	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
M. AKRAWI	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
M. SANDELIN	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
M. G. WILLIAMS) M. R. C. WILLIAMS)	Fonds monétaire international
M. HOROWITZ	Organisation mondiale de la santé
M. BROTZMAN	Organisation météorologique mondiale

Représentants d'autres organes des Nations Unies :

M. COHEN	Fonds spécial
M. STEDMAN	Bureau de l'assistance technique

Représentants d'organisations intergouvernementales :

M. MENAPACE	Banque interaméricaine pour le développement
Mme TROPIN	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
M. PIERCE	Conseil économique et social interaméricain

Représentants d'organisations non gouvernementales :

<u>Catégorie A :</u>	Mme LUSARDI	Chambre de commerce internationale
	M. SCHLAF	Confédération internationale des syndicats libres
<u>Secrétariat :</u>	M. PREBISCH	Secrétaire exécutif de la CEPAL
	M. VEGEA	Secrétaire du Comité

EXAMEN DE LA SITUATION CREEE AU CHILI PAR SUITE DE LA CATASTROPHE DU 21 AU 23 MAI 1960 - MOYENS POSSIBLES DE COOPERATION INTERNATIONALE (E/CN.12/AC.46/2, E/CN.12/AC.46/3 et Corr.1, E/CN.12/AC.46/L.1)

M. PREBISCH (Secrétaire exécutif) dit que si le Comité a entendu à la séance précédente une description émouvante des dommages subis par le Chili par suite des récents tremblements de terre, il lui faut aussi examiner les conséquences indirectes du désastre sur l'économie du Chili. Le pays a été coupé en deux; de nombreuses régions sont privées de communications; les pertes subies dans le domaine de la production sont considérables et le gouvernement doit supporter une charge financière énorme. Le pays fait cependant face au désastre avec une grande détermination et le gouvernement demande une assistance internationale pour renforcer ses propres efforts et non pour se dérober à sa tâche. Il cherche non seulement à réparer les dégâts causés par les tremblements de terre mais aussi à intégrer l'oeuvre de reconstruction dans ses plans généraux de développement économique. L'une des principales raisons de cette politique est que le Chili doit faire un effort continu pour accroître ses exportations et trouver des produits de remplacement des importations, afin de faire face à ses engagements financiers supplémentaires.

Le Chili a besoin d'une aide financière venant de l'extérieur parce que la politique antiinflationniste suivie dernièrement par le gouvernement a entraîné une contraction de l'économie. Beaucoup d'industries ne fonctionnent pas à plein rendement et pourraient facilement se développer si elles recevaient l'appui financier nécessaire. Quelle que soit la prudence avec laquelle le gouvernement établira les plans d'expansion nécessaires pour remédier aux effets des tremblements de terre, les importations, en particulier celles de biens d'équipement, augmenteront inévitablement. Si le Chili n'obtient pas de capitaux étrangers, l'inflation contre laquelle le gouvernement a lutté avec tant de succès se fera de nouveau sentir avec plus de force qu'elle n'en avait auparavant. La solidarité dont le pays fait actuellement preuve en face du désastre disparaîtrait et le plan de développement économique et social serait voué à l'échec.

Il ne s'agit pas seulement de fournir une aide généreuse au Chili. Le problème est beaucoup plus profond. Au cours des années, la notion de la responsabilité de la communauté internationale à l'égard des pays sous-développés est apparue de plus en plus clairement. Parmi ces pays, le Chili a déployé des efforts

(M. Prebisch, Secrétaire exécutif)

considérables pour stabiliser son système monétaire et harmoniser son développement économique et, maintenant que les désastres causés par les séismes ont encore accru ses difficultés économiques, la responsabilité de la communauté internationale envers ce pays est encore plus évidente. Grâce à l'assistance internationale, le Chili pourra non seulement surmonter les difficultés immédiates que pose la reconstruction du pays, mais aussi remédier aux défauts structurels persistants de son économie. Il faut espérer que la communauté internationale répondra à l'appel qui lui est adressé et qu'avec son aide le Chili deviendra l'exemple d'un pays qui a pu sortir plus fort d'un désastre et réaliser de réels progrès économiques.

M. SILVA SUCRE (Venezuela) dit que les déclarations qui ont été faites et les documents dont le Comité a été saisi donnent une idée très claire des dommages subis par le Chili et pourront utilement servir de base aux décisions du Comité. Il exprime la profonde sympathie du Gouvernement et du peuple vénézuéliens envers le peuple du Chili. Le Venezuela a déjà fourni une assistance unilatérale et, de concert avec Costa Rica, les Etats-Unis et le Japon, a présenté au Secrétaire général une demande en vue d'inscrire à l'ordre du jour de la trentième session du Conseil économique et social la question des mesures à adopter à la suite des tremblements de terre du Chili. La délégation vénézuélienne partage entièrement les sentiments qui sont à l'origine du projet de résolution présenté par l'Equateur (E/CN.12/AC.46/L.1), bien qu'elle entende soumettre par la suite certains amendements à ce texte. La délégation vénézuélienne au Conseil économique et social sera heureuse de se joindre aux délégations d'autres pays d'Amérique latine pour porter cette résolution à l'attention du Conseil et défendre les intérêts du Chili à la prochaine séance du Comité de l'assistance technique et du Conseil.

M. HERNARDO (Argentine) exprime la profonde sympathie de sa délégation à l'égard du peuple chilien dont les lourdes pertes subies au cours des récents désastres ont été décrites de façon si émouvante dans les discours des représentants et dans les documents présentés au Comité. L'Argentine est profondément émue des malheurs du Chili et son gouvernement et son peuple s'associent pleinement à toutes les expressions de condoléance qui sont parvenues au pays sinistré.

(M. Bernardo, Argentine)

Le Comité doit cependant transformer sa sympathie en assistance pratique et, bien que l'on puisse étudier la question d'une organisation permanente destinée à fournir des secours en cas de sinistres, le problème qui se pose maintenant est d'examiner la situation du Chili. Bien que les contributions fournies par les Etats et les personnes privées soient importantes, la tâche du Comité consiste à veiller à ce que la reconstruction s'effectue sans négliger les plans de stabilisation et de développement économiques dont l'exécution a déjà été entreprise. A cet égard, les efforts déployés par les organismes internationaux et décrits dans le document E/CN.12/AC.46/3 sont très importants et fournissent une preuve éloquente de la solidarité internationale. Le but principal est de fournir une aide financière et la somme mentionnée dans la résolution (2,2 millions de dollars) est en réalité modeste. Le projet de résolution expose clairement la détermination du Gouvernement chilien de résoudre les problèmes que posent les tremblements de terre et aussi de progresser dans le cadre d'un plan d'ensemble de développement économique. La délégation de l'Argentine approuve tous les principes exposés dans le projet de résolution et estime que les demandes adressées aux gouvernements ne dépassent pas leurs possibilités. Il espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

M. HERRARTE (Guatemala) dit que ses compatriotes qui ont eux-mêmes été victimes, à maintes reprises, de graves tremblements de terre, ont été profondément émus par la catastrophe qui s'est abattue sur la région méridionale du Chili. Les lourdes pertes subies et les efforts considérables qui seront nécessaires pour procéder aux travaux de reconstruction dans la région sinistrée ont été décrits avec éloquence à la séance précédente. De toute évidence, le Chili ne peut pas entreprendre les programmes de reconstruction nécessaires sans une importante aide étrangère; les organisations internationales devront apporter une contribution appréciable.

Les pays d'Amérique latine, et bien d'autres, ont immédiatement fourni des secours; au Guatemala, le gouvernement et toutes les couches de la population ont généreusement participé aux secours envoyés au Chili. Toutefois, si réconfortants que soient ces gestes spontanés de solidarité internationale et les efforts considérables qui ont été déployés par les diverses organisations internationales,

(M. Herrarte, Guatemala)

c'est d'une assistance internationale d'ordre financier et technique plus importante et à plus long terme que le Chili a besoin pour élaborer et mettre en oeuvre les programmes nécessaires en vue de faire face aux énormes dépenses de reconstruction et de poursuivre son développement. L'exécution du programme d'assistance technique d'urgence proposé par le Chili nécessitera plus de 4 millions de dollars pendant une période de trois ans et la contribution de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés atteindra au total 2,2 millions de dollars. La délégation du Guatemala approuve la partie du programme d'urgence qui doit être financée par le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies pour 1961-62 et espère que l'aide en question pourra être fournie sans que l'exécution des programmes prévus pour d'autres pays en soit compromise.

La délégation du Guatemala votera en faveur du projet de résolution E/CN.12/AC.46/L.1 mais se réserve le droit de faire ultérieurement des suggestions sur des points de détail.

M. MILLET (France) dit que la France éprouve à l'égard du peuple chilien dans les heures d'épreuve qu'il traverse une sympathie d'autant plus profonde qu'elle est unie au Chili et à tous les pays d'Amérique latine par des liens d'amitié étroits et par des traditions et des idéaux communs. La France a déjà fourni une aide d'urgence (elle a notamment prêté le concours de l'un de ses plus éminents spécialistes des opérations de sauvetage) et elle se félicite que le Comité plénier ait été convoqué pour étudier les moyens d'aider le Chili à résoudre les problèmes de reconstruction sans ralentir l'exécution du programme de développement. Les besoins sont immenses et, comme on l'a dit, l'assistance fournie jusqu'à présent ne représente guère plus qu'une goutte d'eau dans un vase. M. Millet regrette que son gouvernement n'ait pu, faute de temps, lui faire parvenir ses vues sur le projet de résolution de l'Equateur mais il est en mesure de dire que la France envisage d'ores et déjà d'offrir au Chili une aide à long terme et une aide à court terme et participera sans nul doute à l'effort collectif entrepris sous les auspices de la CEPAL.

M. BISBE (Cuba) dit que la catastrophe chilienne dont les conséquences et les répercussions économiques et sociales ont été si bien exposées dans le rapport du Gouvernement chilien a ému le monde entier. Les peuples et les gouvernements

/...

(M. Bisbe, Cuba)

américains ont été particulièrement prompts à prendre des mesures qui sont l'expression spontanée de la solidarité de tous les pays du continent. Pour sa part, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a fourni une contribution d'un million de pesos sous forme de sucre et d'autres produits et la population a généreusement répondu aux appels lancés en faveur des sinistrés par divers organismes cubains. Le Gouvernement a également pris des mesures pour permettre au Chili d'acheter du sucre cubain sans avoir à le payer en devises librement convertibles.

Mais la principale question dont le Comité est saisi à la présente session est celle de l'assistance technique qui doit être fournie par les organisations internationales. Le Gouvernement chilien a décidé, à juste titre, que tout en travaillant à la reconstruction des régions dévastées, il fallait également faire un effort pour accélérer le rythme du progrès économique. Le programme d'urgence proposé pour la période 1960-62, programme qui doit permettre d'atteindre ce double but, mérite d'être appuyé unanimement et sans réserve.

La délégation cubaine votera en faveur du projet de résolution E/CN.12/AC.46/L.1 et espère vivement qu'il sera possible de fournir au Chili l'aide nécessaire sans abaisser le niveau général des programmes prévus pour 1960-1962.

En terminant, M. Bisbe tient à réaffirmer que son gouvernement a la ferme intention d'accorder l'assistance la plus généreuse possible au Gouvernement du Chili.

M. CUEVAS CANCINO (Mexique) dit que la catastrophe qui s'est abattue sur le Chili a ému le continent américain tout entier. Le Mexique, pour sa part, a envoyé 10.000 tonnes de produits textiles, de vêtements de laine, de matériaux de construction et de denrées alimentaires au Chili et a offert de se charger de la construction ou de la reconstruction d'une école dans la région méridionale. Il a également appuyé l'action entreprise par l'Organisation des Etats américains qui a décidé de créer un fonds spécial d'assistance au Chili.

De leur côté, les Nations Unies ont rapidement pris des mesures pour venir en aide au Chili et une "demande d'urgence pour 1960-1962" définissant l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de reconstruction a été présentée. Cette demande soulève un certain nombre de difficultés : il faut notamment intégrer l'assistance d'urgence en question dans les

(M. Cuevas Cancino, Mexique)

programmes réguliers d'assistance technique et tenir compte du fait que les autres Etats américains, si généreux soient-ils, sont eux-mêmes des pays sous-développés et ne sont pas en mesure d'augmenter leur contribution financière. Il faut financer les dépenses correspondant aux besoins d'urgence du Chili au moyen de subventions spéciales sans avoir recours au Programme élargi dont les ressources si limitées sont plus que jamais nécessaires dans les régions les plus déshéritées du continent américain. En conséquence, M. Cuevas Cancino suggère que l'on envisage la possibilité de créer un organisme du type de l'Union internationale de secours qui avait été créée sous les auspices de la Société des Nations. La délégation mexicaine croit qu'une telle Union pourrait être utilement établie dans le cadre des Nations Unies et qu'elle pourrait s'attacher en premier lieu à mettre en oeuvre le programme d'assistance d'urgence dont le Chili doit bénéficier dans l'épreuve qu'il traverse.

M. BYFIELD (Indes occidentales) dit que sa délégation tient à exprimer l'admiration que lui inspire le courage avec lequel le Chili fait face à l'adversité et à féliciter les Nations Unies d'avoir rapidement pris les dispositions nécessaires pour fournir une assistance. La session du Comité plénier qui se déroule actuellement est un exemple de solidarité et de coopération internationales qui aboutira, il faut l'espérer, à l'octroi d'une aide immédiate et concrète au Chili.

M. HILLIS (Royaume-Uni) souligne que son pays est uni de longue date au Chili par des liens d'amitié et de sympathie. La réaction immédiate du Royaume-Uni et du Commonwealth a été d'offrir aussi rapidement et dans des conditions aussi efficaces que possible une assistance en espèces et en nature. Le public a généreusement répondu aux appels lancés par la Croix-Rouge britannique et par la Anglo-Chilean Society de Londres. Le Gouvernement de Sa Majesté procède actuellement à des consultations en vue de déterminer quelles mesures pourraient être prises conjointement pour octroyer des prêts internationaux destinés à financer les travaux de reconstruction au Chili. En ce qui concerne le projet de résolution E/CN.12/AC.46/L.1, la délégation du Royaume-Uni examinera attentivement tous les amendements qui pourront être présentés mais elle espère que les deux premiers paragraphes du dispositif demeureront inchangés étant donné qu'ils rendent parfaitement compte de l'émotion éprouvée par la CEPAL lors de la récente catastrophe.

/...

M. SANDELIN (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) tient à adresser au nom de la Banque un témoignage de sympathie au Chili et à lui faire part de l'admiration qu'inspire le moral élevé de la population. Les travaux financés par la Banque n'ont pas trop souffert de la catastrophe; du moins les dommages qu'ils ont subis ont-ils été couverts par des assurances appropriées contre les séismes. Un petit groupe de fonctionnaires de la Banque se rendra prochainement au Chili et aura des entretiens avec des représentants des pouvoirs publics.

M. HOROWITZ (Organisation mondiale de la santé) dit que son Organisation tient à assurer le peuple chilien de sa sympathie et est résolue à continuer d'octroyer son assistance pendant la période d'urgence et pendant la phase de reconstruction qui suivra. Un représentant de l'OMS se trouvait à Santiago à l'époque de la catastrophe et a pu donner des conseils au Service national de la santé en ce qui concerne les soins à donner aux blessés et les mesures à prendre pour éviter les épidémies. Il a aidé les autorités compétentes à formuler des demandes d'assistance internationale et a pris des mesures pour leur procurer des vaccins de différents types. Les experts de l'OMS au Chili ont fait tout leur possible pour assurer l'approvisionnement en eau potable et résoudre les problèmes immédiats d'évacuation des excréta.

Les besoins sont immenses et l'OMS est prête à apporter sa contribution à un plan commun de reconstruction. Le Gouvernement chilien a fait savoir qu'il désirait bénéficier du concours de conseillers dans les domaines suivants : aspects sanitaires de l'urbanisme et du logement, projets de développement communautaire et amélioration des méthodes d'établissement des statistiques de l'état civil. Mais si l'on veut que l'OMS poursuive sa collaboration avec le Gouvernement chilien et fournisse l'assistance en question, des fonds supplémentaires devront être fournis dans le cadre d'une action internationale commune.

La séance est levée à 12 h. 45.